

Conseil municipal du 12 avril 2019

Les élus ont voté le budget

Compte administratif 2018 et le compte de gestion ont été approuvés. Avec 1.439.861 € de dépenses et 1.572.441 € de recettes, ils présentent un excédent de 132.579 € affecté au budget prévisionnel 2019.

Le budget primitif 2019 a été adopté. Il prévoit 1.073.538 € en fonctionnement et 804.273 € en investissement y compris des restes à réaliser, soit un budget total de 1.877.811 € dont 143.400 € d'autofinancement, 235.000 de subvention en cours et d'autres en attente. Le désendettement de la commune a diminué de 30% en quelques années, malgré la baisse des dotations de l'Etat.

Les taux de taxes sont reconduits à l'identique : taxe d'habitation 10,57 %, taxe foncière 17,32 %, foncier non-bâti 82,35 %.

Principaux investissements prévus au budget 2019 : révision du PLU, réfection de la rue du Petit-bois, du lotissement du Gour (voirie et trottoirs), de la toiture de la maison des associations rue de l'usine, 1^{ère} tranche de la réfection d'un appartement à l'école, démolition de l'abri chapelle et construction de toilettes publiques avec création d'un parking, voirie et trottoirs à l'entrée du bourg de Mansac et au lotissement de la Logne, voirie le Varay, les Vergnottes et les Fromentaux, accessibilité des bâtiments communaux, réfection de murs place de Mansac, adressage de rues, réfection de la cour de la maternelle, éclairage des stades, peinture d'une salle de classe et mobilier scolaire, chaudière et menuiseries de la poste, signalétique, achat d'un camion, études pour l'enfouissement place du 19-Mars, réfection des appentis place du 14-Juillet, amorce des études du plan d'aménagement de bourg à la Rivière...

Le conseil municipal a attribué 12.906 € de subvention aux associations: Amicale de chasse : 230 € ; Amicale Laïque : 550 € ; ANACR : 95 € ; Association des paralysés de la Corrèze : 50 € ; Chasse BCP : 230€ ; C'est la forme (gymnastique) : 230 € ; Comité des fêtes: 1.270 € et 500 € pour l'animation lors de la fête; Coopérative scolaire: 65 € ; CPR : 230 € ; Don du sang: 50 € ; Ecole de musique cantonale : 600 € ; FNACA : 305 € ; Instance de coordination à l'autonomie du canton de Larche : participation demandée de 1.420 € ; La Belle Epoque: 230 € ; La Graine et l'Idée : 230 € ; Les amis de la Bibliothèque Départementale de Prêts de la Corrèze: 100 € ; Ligue contre le cancer : 75 € ; Mansac au fil des pages : 700 € ; Prévention routière: 25 € ; Mansac Avenir : 230 € ; Mansac Loisirs : 230 € ; Restos du cœur de Saint-Pantaléon-de-Larche : 25 € ; Restos du cœur de Terrasson : 25 € ; Sporting club riverain (rugby) et école de rugby: 2.300 €; Tennis club de Mansac : 385 € ; Union sportive riveraine (foot) : 800 €; Bon pied bon œil (gym douce et équilibre) : 230 € ; La banque alimentaire : 40 € ; la Pétanque Riveraine 230 €, la mission locale pour l'emploi : 1.226,55 €. Chaque association devra fournir à la mairie le bilan comptable annuel présenté lors de son assemblée générale.

Divers avenants ont été adoptés pour des chantiers en cours :

-Au mille-club : Entreprise Desplanches pour habillage de solives, seuil d'entrée, plan de travail, porte... ; Entreprise Lanternat pour la fourniture et pose de plinthes et de profilés pour supports de laine de verre.

Rue du Petit-chemin : Entreprise Pignot pour sur-largeur de voirie et de trottoirs 7.990 €.

Travaux en urgence :

- Mise en place de 2 cavurnes au cimetière de la Rivière par l'entreprise Veyssière, 1.032 € TTC.
- Eclairage du stade de foot et boulodrome pour une première tranche de 3.055 € par l'entreprise Vigilec.
- Réparation de murs en brasier place de Mansac, 2.915 € par l'entreprise Lanternat.
- Réfection de la cour de la maternelle par l'entreprise Pignot, avec l'aide de l'Etat demandée 37 %.

Lancement d'appels d'offres pour des premiers travaux 2019 avec retour des propositions pour le 14 mai 18 heures et réalisation des travaux avant le 31 juillet :

- Voirie et trottoirs au bourg de Mansac, côté cimetière avec 40 % d'aide de l'Etat.
- Voirie et trottoirs du lotissement de la Logne avec aide de l'Etat 40% et de l'Agglo 25 %.
- Voirie et trottoirs du lotissement du Gour avec aide du Département.
- Voirie des Vergnottes et du Coustalou avec aide de l'Etat 40 %.
- Voirie du Varay et des Fromentaux ;

Autres travaux : Réfection d'un appartement à l'école par tranches, par l'entreprise Combalbert, avec demande d'aide au Département.

Véhicules communaux :

-Le conseil autorise, après consultation de 3 concessions, la reprise du **camion** actuel de la commune pour 18.000 € et l'achat d'un nouveau, plus petit mais plus récent, pour 31.200 €. La concession Parot est retenue pour un camion benne Iveco 35C16 de 2016, 3 places en cabine et caisson à outils.

Une estimation a été faite pour **la vente du tracteur-épareuse**. Les offres d'entreprises et de collectivités intéressées seront étudiées par le conseil municipal.

L'isolation de bâtiments avec certificats d'énergie est décidée pour le local de chasse, le mille-club et la maison des associations.

Solidarité :

- Le conseil municipal prend une délibération demandant le maintien de l'organisation actuelle des services DGFIP (finances publiques).
- Olympiades des EHPAD, le 22 mai, à Charles Gobert: elles verront s'affronter les représentants de 20 établissements. Une subvention exceptionnelle de 150 € est octroyée.
- Sur proposition des services sociaux, une demande d'aide pour une personne en difficulté passagère est octroyée.